

“Le ministre fut informer le roi de la mort de M. de Frontenac. Le roi lui dit qu’il le savait et qu’il avait accordé le gouvernement à M. de Callières, pour son frère, et il n’y avait point de replique ” (7).

“A la mort de Charles Bécard de Grandville, procureur de la prévôté de Québec, en janvier 1703, deux candidats entrèrent en lice pour lui succéder, Jean-Baptiste Couillard de Lespinay et Charles-Joseph Amyot Vincelotte. Coïncidence curieuse: M. de Lespinay était le beau-père de M. Amyot Vincelotte, ayant épousé la veuve Charles Amyot en 1680.

Le gouverneur de Vaudreuil et l’intendant de Beauharnois appuyèrent d’abord la candidature de M. Couillard de Lespinay. Puis ils se ravisèrent. M. de Vaudreuil, qui voulait récompenser M. Amyot Vincelotte du voyage qu’il avait fait pour lui en France pendant l’hiver de 1699, gagna l’intendant à son opinion et, le 15 novembre 1703, ils écrivaient conjointement au ministre:

“Nous vous avons, Monseigneur, proposé pour remplir la charge de procureur du roi de la prévôté le sieur de L’Epiné (Lespinay), parent du défunt, parce que nous n’avons osé vous parler d’un sujet contre lequel nous avons osé dire que l’on vous avait fortement écrit, c’est le sieur de Vincelot, beau-fils du dit sieur de l’Epiné, si, cependant, vous nous faites l’honneur d’ajouter quelque foi à ce que nous pouvons vous dire de lui, nous aurons celui de vous assurer que le dit sieur de Vincelot est celui de ce pays que nous connaissons le plus capable de bien remplir cet emploi. Il est agissant, a de l’esprit et dans l’espérance d’avoir une place au Conseil comme il en avait été flatté par M. de Champigny, il s’est appliqué à l’étude de l’ordonnance et de la coutume de Paris qu’il sait bien ” (8).

Le 14 novembre 1703, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre:

“Le peu de commerce qui s’est fait cette année en ce

---

(7) Collection de manuscrits, vol. I, p. 601.

(8) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.